Ville de Genève
Conseil municipal

M-935

12 janvier 2015

Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 septembre 2010 de M^mes^ Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Charlotte Meierhofer, Patricia Richard, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Olivier Tauxe et Christian Zaugg: «Tri des déchets dans les parcs et autour de la rade».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– le bénéfice écologique et économique réalisé par le recyclage des déchets;
– la politique de la Ville en matière de tri des déchets et les objectifs du Conseil administratif d'augmentation de la part des déchets triés;
– les campagnes de communication visant à inciter les citoyen-ne-s à trier leurs déchets;
– le succès grandissant des parcs et des rives de plus en plus fréquentés, notamment pour y faire des pique-niques ou des fêtes;
– que ce type d'installation existe dans de nombreuses villes d'Europe,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer, dans les meilleurs délais, des poubelles pour la récupération du PET, du verre, de l'aluminium et des déchets organiques dans les parcs de la ville ainsi qu'autour de la rade.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les constats et objectifs visés par la motion sont largement partagés par le Conseil administratif. Pour qu'elles soient efficaces, les installations de tri des déchets sur domaine public doivent cependant être adaptées aux réalités du terrain, ce qui suppose de procéder à des tests préalables.

Ainsi, le service Voirie – Ville propre a mené un test de tri des déchets sur le domaine public pendant la saison estivale 2011, de juin à septembre, dans les lieux suivants: plaine de Plainpalais (pointe nord), plaine de Plainpalais (pointe sud), promenade des Bastions et quai Général-Guisan.

Quatre modules de tri ont été installés, composés de trois corbeilles de 60 l (papier-carton, aluminium-fer blanc et PET) ainsi que d'un cendrier, permettant ainsi aux passants de trier leurs déchets.

Cette expérience n'a toutefois pas été jugée concluante, en raison:

– d'un mélange régulier des déchets par les usagers;
– d'un taux de recyclage faible en regard du total des déchets collectés;

– de la souillure du papier-carton, ce qui empêche sa valorisation;
– de l'inadaptation des modules de tri choisis, du fait de leur faible contenance et de leur coût élevé.

Le pourtour de la rade est par ailleurs équipé de trois écopoints, deux sur la rive gauche et un sur la rive droite. En 2014, un écopoint a temporairement été installé à proximité de Baby-Plage durant la saison estivale.

En 2014 également, un test a été effectué sur le sentier des Saules, intégrant la collecte séparée du verre et du PET, avec un succès certain pour le premier déchet mentionné.

Aujourd'hui, le tri sur le domaine public prend son essor, notamment avec les récentes installations dans les gares CFF. Une meilleure participation du public peut ainsi être envisagée.

Les services des espaces verts et Voirie – Ville propre ont d'ores et déjà prévu de procéder à une nouvelle opération durant l'année 2015 dans deux parcs, l'un sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche, et de reconduire l'expérience du sentier des Saules. Des conteneurs à tri d'un volume plus important seront installés et accompagnés d'une information au public afin de faciliter leur utilisation.

Au terme de cette opération, un bilan sera effectué afin d'ajuster ce dispositif et proposer une solution concrète, applicable aux grands parcs de la ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Guillaume Barazzone*